

ASSEMBLÉE NATIONALE

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1222

présenté par

Mme Bonnivard, M. Pradié, M. Sermier, M. Bony, M. Ramadier, M. Hetzel, M. Viry, M. Leclerc,
M. Masson, M. Cinieri, Mme Kuster, M. Le Fur, M. Brun, M. Pierre-Henri Dumont, M. Abad,
Mme Lacroute, Mme Beauvais et Mme Dalloz

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 62 SEXIES, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.